



GUIDE RACHAT

PROLONGEZ LE PLAISIR DE VOTRE SÉJOUR : ACHETEZ DÉFINITIVEMENT VOTRE VÉHICULE

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



CITROËN

Faites durer le plaisir...
et faites l'acquisition
définitive
de votre
véhicule
Citroën
Euro Pass
avant la fin
de votre contrat.



VOUS ACHETEZ DÉFINITIVEMENT VOTRE VÉHICULE...

Au plus tard **15 jours avant que votre contrat ne s'achève**, nous vous offrons la possibilité d'acquérir définitivement le véhicule que vous avez choisi pour votre séjour.

Vous conservez ainsi la voiture de vos vacances et bénéficiez des **conditions économiques d'achat les plus avantageuses**, que ce soit pour une immatriculation en **France métropolitaine** (avec acquittement de la TVA) ou dans un pays de l'**Union européenne**, ou pour une réexportation du véhicule (en hors taxes). Pour une réexportation hors Union européenne, nous consulter.



NOUS VOUS AIDONS DANS VOS DÉMARCHES

Vous avez décidé d'acquérir définitivement votre véhicule. Citroën Champ de Mars vous guide dans vos démarches administratives.

Nous vous accompagnons dans la régularisation de votre situation douanière et fiscale lors de la mise à la consommation de votre voiture et procédons aux opérations de dédouanement uniquement lorsqu'il s'agit d'une ré-immatriculation en France métropolitaine. Vous disposez ainsi, en toute sérénité, des documents nécessaires à l'immatriculation définitive de votre véhicule, qui vous incombe. Pour la France, nous vous rappelons que vous devez vous rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre département de résidence, muni :

- ⇒ de votre carte grise,
- ⇒ du certificat « 846 A » de mise à la consommation du véhicule,
- ⇒ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de téléphone, d'électricité, de loyer),
- ⇒ d'une pièce d'identité,
- ⇒ d'une demande d'immatriculation.

Pour les pays de l'Union européenne, nous fournissons un certificat de conformité européen.

VOS PROCHES EN PROFITENT

Nouvel avantage, vous pouvez également faire profiter un tiers de notre proposition, un de vos proches ou de vos amis. La procédure demeure identique. Il suffira que le propriétaire mentionné sur la carte grise établisse un certificat de cession au nom de la personne intéressée, qui immatriculera ensuite elle-même le véhicule.

LES AVANTAGES DE L'ACQUISITION DÉFINITIVE

- ⇒ Vous faites l'acquisition définitive du véhicule que vous avez choisi à un prix avantageux.
- ⇒ Votre véhicule continue de bénéficier de la garantie et de l'assistance Automobiles Citroën en France et dans les pays de l'Union européenne (voir liste dans le carnet de garantie de votre véhicule).



LES AVANTAGES DU SERVICE

Si vous résidez dans les DOM-TOM et si votre véhicule doit y être réimmatriculé, nous vous proposons une solution tout compris.

À l'échéance de votre contrat Citroën EuroPass, nous assurons pour votre compte :

- ⇒ l'acheminement du véhicule depuis le centre de restitution Citroën EuroPass (en France seulement) jusqu'au port d'embarquement,
- ⇒ le transport à destination.



Vous ne voulez plus quitter la voiture de vos vacances ?
Faites confiance à **Citroën Euro Pass.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

QUAND SE DÉCIDER ?

Profitez de votre séjour. Il vous suffira de contacter Citroën EuroPass au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de fin de votre contrat (la durée totale du contrat doit être au minimum de 30 jours).

COMMENT S'INFORMER ?

Infos TT Rachat répondra aux questions que vous vous posez du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 9 h et 17 h :

@ par e-mail en envoyant vos demandes à :
infos-tt-rachatcitroen@mpsa.com

☎ par simple appel téléphonique :

- William Courtin au +33 (0)1 56 47 22 55
- Gérard Champy au +33 (0)1 56 47 61 18